

JLB/NT/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 04/02/2025

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 11 février 2025 à 18h00

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambule :

- o **De 17h00 à 18h00** : intervention du SIGP pour présenter le débat d'orientation budgétaire du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP de l'année 2025.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 14 janvier 2025.
- Relevé des décisions.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Mise à jour du tableau des effectifs permanents du SIGP.

PATRIMOINE

2. Vente d'une parcelle agricole sur le territoire d'Aime-la-Plagne, secteur de Longefoy.
3. Tour de glace de Champagny : avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

FINANCES

4. Budget général du SIGP : ouverture de crédits sur l'année 2025.
5. Budget annexe Eau et Assainissement du SIGP : ouverture de crédits sur l'année 2025.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M
....., membre du Comité syndical pour me
représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura
lieu le (*mention manuscrite*) :

A , le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

[« Article 7 : Les membres](#)

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.